

DEVIENS SAUVETEUR SECOURISTE, PASSE TON BNSSA* À L'ARCHIPEL !

*Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique



TEST LE
18 SEPTEMBRE
DE 19H À 21H
SUR
INSCRIPTION

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE
FINANCE 50 % DE LA FORMATION
POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE*

LA FORMATION

- 105 heures de formation dont 2h / semaine en piscine le vendredi et une semaine de 35h pendant les vacances scolaires

*Dans la limite de 12 personnes

CONDITIONS NÉCESSAIRES

- Avoir 16 ans pour s'inscrire
- Avoir 17 ans le jour du diplôme
- Être apte physiquement

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

L'Archipel, Aquacentre du Pays de L'Arbresle
04 74 01 55 00 / contact@archipel-aquacentre.fr
www.archipel-aquacentre.fr

QU'EST-CE QUE LE BNSSA ?

Le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) est un brevet délivré par le Ministère de l'Intérieur permettant de devenir sauveteur aquatique

Le sauveteur aquatique participe à la surveillance des espaces de baignade, sous la responsabilité d'un maître-nageur sauveteur ou seul, dans certains cas.

Il joue un rôle essentiel de prévention et de sensibilisation sur les risques liés à la baignade ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

Au sein de L'Archipel, la formation s'appuie sur un entraînement obligatoire de 2h par semaine et sur une semaine de 35h pendant les vacances scolaires. C'est une formation exigeante qui allie à la fois connaissances théoriques et pratiques.

La formation intègre le diplôme de secouriste du PSE1 (Premiers secours en équipe de niveau 1).

L'épreuve se déroule en plusieurs étapes et permet d'évaluer le parcours de sauvetage, les gestes mis en pratique et les connaissances.

POUR TRAVAILLER
PONCTUELLEMENT OU
TOUTE L'ANNÉE !

POUR ACQUÉRIR UNE
EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE !

POUR TRAVAILLER
EN ÉQUIPE !

